



Faussement accusé de détournements de fonds

Par **bastiaj**, le **22/04/2025** à **17:04**

Bonjour,

Je m'occupe de ma mère qui est en EHPAD et j'ai reçu, il y a quelques semaines, une convocation d'un OPJ, au commissariat central de la Police Nationale dont dépend mon domicile.

La convocation était adressée en courrier simple mais sans en préciser le motif. Avec juste comme indication "*pour affaire vous concernant*" et bas de page "*vous avez la possibilité de vous faire assister par un avocat*".

Ayant déposé plainte pour un acte de malveillance dans ma rue (feu de poubelles) quelques mois auparavant, je pensais (à tort) qu'il s'agissait simplement de la suite donnée à cette plainte.

Arrivé au commissariat, l'OPJ m'indique, à ma grande surprise, que je suis accusé d'un **détournement de fonds** par un frère, au préjudice de ma mère et il me demande de justifier d'une sortie d'argent de x.....euros sur son compte bancaire.

J'indique à l'OPJ qu'il s'agit d'un placement effectué par ma mère, sur mes conseils (achat de valeurs mobilières procurant des revenus réguliers) mais je n'ai pas, bien entendu les documents bancaires avec moi pour en apporter la preuve

L'OPJ me demande de lui fournir une preuve de mes dires, au plus tôt; mais avant de me laisser partir, je dois subir une humiliation, tel un délinquant, avec prise de photos

anthropométrique et relevés d'empreintes digitales.

Après fourniture du justificatif bancaire à l'OPJ, celui-ci me téléphone le lendemain, en me disant qu'il a prévenu le Procureur de la République, pour que l'affaire soit classée sans suite.

je demande alors à l'OPJ, si je peux déposer plainte contre ce frère pour dénonciation calomnieuse, mais il m'indique que la lettre (dont je n'ai jamais eu connaissance) que ce frère a adressé au Procureur de la République ne contient pas assez d'éléments, me permettant de déposer plainte contre lui.

Est-ce que je peux poursuivre ce frère ?

Dois-je prendre un avocat pénaliste pour avoir accès à l'ensemble du dossier et en particulier au contenu de la lettre accusatoire du frère ?

Par **yapasdequoi**, le **22/04/2025 à 19:12**

Bonjour,

Vous avez le droit de déposer plainte pour dénonciation calomnieuse.

Mais vous n'irez pas bien loin à coup de plaintes réciproques.

Votre mère est-elle sous tutelle ? Avez-vous procuration sur son compte ?

Le mieux serait de rendre la situation totalement irréprochable et éviter toute montée en épingle de vos jalousies familiales.

Par **bastiaj**, le **22/04/2025 à 21:31**

[quote]

Votre mère est-elle sous tutelle ?

[/quote]

Non.

[quote]

Avez-vous procuration sur son compte ?

[/quote]

Oui.